

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2017

Madame Michèle Malfant, maire étant absente, c'est Monsieur Pierre Tourette qui ouvre la séance à 12h15.

Présents : Mesdames Amandine Gardes, Marie-Christine Merle, Messieurs Patrick Beaune, Philippe Chabanon, Laurent Gerenton, Thierry Paporic, Rémi Roux, Pierre Tourette.

Pouvoirs : Madame Michèle Malfant à Madame Marie-Christine Merle
Madame Séverine Portal à Monsieur Pierre Tourette

Guyline Vidal, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Monsieur Pierre Tourette demande à rajouter 1 délibération.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine Merle

Ordre du jour :

1- Désignation du délégué titulaire et des 3 délégués suppléants pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.

Monsieur Pierre Tourette explique que suite à l'arrêté préfectoral DCL / BRE N°2017-128 du 16 juin 2017, fixant le mode de scrutin applicable à l'élection des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que le nombre de délégués à élire, par commune, en vue de l'élection sénatoriale partielle du 24 septembre 2017, le Conseil Municipal doit créer un bureau en vue de l'élection de ses délégués.

Le bureau électoral doit être présidé par le maire, ou à défaut par le 1^{er} adjoint, et composé par les 2 conseillers municipaux les plus jeunes et les 2 conseillers municipaux les plus âgés.

Madame Michèle Malfant se porte candidate pour être déléguée titulaire et Messieurs Pierre Tourette, Thierry Paporic et Madame Marie-Christine Merle se portent candidats pour être suppléants.

Madame Michèle Malfant est élue : délégué à l'unanimité.

Madame Marie-Christine Merle, Messieurs Thierry Paporic et Pierre Tourette sont élus suppléants, à l'unanimité (10 voix)

2- Création d'un troisième emplacement de taxi.

Monsieur Pierre Tourette rappelle au Conseil Municipal la réglementation régissant actuellement la profession de taxi et donne lecture de la lettre de M. Christophe Lassagne qui sollicite la création d'un troisième emplacement.

Monsieur Pierre Tourette invite le Conseil Municipal à fixer le nombre d'autorisation de stationnement de taxi sur le territoire communal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer une autorisation de stationnement (portant le n° 3) sur le territoire communal à compter du 1^{er} juillet 2017. Cette autorisation sera attribuée à M. et Mme Christophe Lassagne.

Vote : pour à l'unanimité (10 voix)

3- Questions diverses : aucune

Monsieur Pierre Tourette lève la séance à 12h30

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 4 juillet 2017

La secrétaire de séance, Madame Marie-Christine Merle

